

**Département de la Sarthe  
Canton de Loué**

***Commune de Mézières-sous-Lavardin***

**Extrait du registre des délibérations**

**Conseil Municipal  
17 novembre 2021**

Convocation :  
10 novembre 2021

Affichage :  
10 novembre 2021

**Conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept novembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la salle des fêtes,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

**Présents :**

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou ( <i>en cours</i> )	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano

**Absents excusés :**

Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau.  
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas.  
Mme Lydie Meroth.

**Secrétaire de séance :** Mme Linda Goisbault

**Ordre du jour :**

1. Protocole/servitudes projet éolien
2. Déplacement de raccordement électrique – route de Beaumont
3. Tarification des dépôts sauvages
4. Vente maison du 8 route de Beaumont
5. Vœux - fonctionnement du système de santé
6. Association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées »
7. Fermages - montants à adopter
8. Transfert de parcelles du CCAS
9. Questions diverses.

**Approbation du CR du 14 octobre 2021**

**Désignation d'un secrétaire :** Mme Linda Goisbault

## **1. Protocole/servitudes projet éolien**

Ajourné.

## **2. Déplacement de raccordement électrique – route de Beaumont**

Suite à la délibération du 24 février 2021, l'acquisition de parcelles contiguës à l'actuel terrain de loisirs s'est concrétisée par la signature de l'acte notarié le 19 octobre 2021.

Comme évoqué en amont de cette acquisition, un accès est à créer sur la route de Beaumont (entre les n°14 et 16). Une demande de permission de voirie a été adressée aux services du département et une demande de déplacement des compteurs électriques, constituant un obstacle à l'accès envisagé, a été adressée à Enedis.

Un devis a été transmis par Enedis en ce sens. Il s'élève à 4 875,13 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Accepte le devis de Enedis N° DA27/077788/001001,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **3. Tarification des dépôts sauvages**

Le lundi 11 octobre 2021, et pour la 6<sup>e</sup> fois les deux mois précédents, les déchets appartenant à une même personne ont été retrouvés sur la voie publique, route de Beaumont à Mézières-sous-Lavardin. Chaque fois, le contenu des dépôts a permis de l'identifier, jusqu'à l'obtention des coordonnées complètes lors du dernier dépôt.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Parallèlement, une mise en demeure a été adressée à la personne pour qu'elle vienne récupérer ses déchets. Cette mise en demeure a été suivie d'effet.

Le traitement de ces dépôts a constitué une charge pour la commune, au regard des 6 interventions de l'agent communal avec récupération, transport, stockage et fouille des déchets ; du nettoyage de la voirie ; du dépôt de plainte ; du traitement administratif dont la recherche de l'auteur, de la préparation et envoi du recommandé de mise en demeure.

Les dépôts du même type sont récurrents. La recherche des auteurs de dépôts sauvages de déchets se poursuit avec dépôt de plainte/transmission au procureur.

Un affichage rappelant l'interdiction de dépôt de déchets non recyclables va être mis en place à proximité immédiate du point d'apport volontaire, route de Beaumont.

#### **4. Vente maison du 8 route de Beaumont**

Pour mémoire :

- La maison du 8 route de Beaumont a été acquise par la commune en 2010 pour 95 300 € hors frais (101 750 € avec frais) ;
- Cette acquisition comprenait également la parcelle D75 (en indivision) ; et les parcelles D240 (703 m<sup>2</sup>) et D242 (52 m<sup>2</sup>) réunies depuis avec d'autres, et correspondant au four à pain et à une partie de l'actuel parking ;
- Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2021 et s'appuyant sur 3 estimations immobilières différentes, le conseil municipal a décidé la mise en vente au prix de 75 000 € ;
- Le 23 juin 2021, suite à l'étude par Villes Vivantes, aux premières visites du bien et aux premiers échanges relatifs à la division de la parcelle D75, la publicité de la vente a été suspendue par le conseil municipal ;
- Par délibération du 16 septembre 2021, le conseil municipal a décidé le partage de la parcelle D75, actuellement en indivision avec le propriétaire voisin (voir modalités dans la délibération) ;
- Le 23 septembre 2021 a eu lieu le bornage contradictoire sur site. Les parties restent en attente des plans du géomètre. À l'issue, l'acte notarié pourra être établi et les clôtures réalisées.
- Le 29 octobre 2021, hors période de publicité de vente du bien, une offre d'achat a été formulée pour un montant de 50 000 €.
- Le 5 novembre 2021, au vu des écarts de prix importants (prix d'acquisition et estimations, estimations entre elles, offre d'achat), afin d'éclairer la décision des élus et afin d'assurer la sécurité juridique d'une éventuelle transaction, une évaluation domaniale a été sollicitée. Elle reste en attente de réponse.

**Après en avoir débattu et délibéré, il est proposé au conseil la délibération suivante :**

- De vendre le bien situé au 8 route de Beaumont, cadastré D241 et emportant la parcelle D75 en indivision, au prix de 50 000 € à Mme Sylvie Granval, faisant suite à sa proposition du 29 octobre 2021 ;
- En créant la servitude nécessaire à l'accès à la cave du bâtiment adressé au 6 route de Beaumont, propriété de la commune ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Abstention : 7**

**Contre : 4**

**Pour : 3**

#### **Délibération non adoptée**

*L'offre d'achat a retenu toute l'attention des élus. Néanmoins le conseil municipal, à la majorité, souhaite poursuivre l'exécution de la démarche et de la délibération concordante votées le 16 septembre 2021 (division de la parcelle D75 et publicité à l'issue). La proposition et le projet de Mme Granval, s'ils sont maintenus, seront de nouveau étudiés à l'issue.*

## **5. Vœux - fonctionnement du système de santé**

### **a) Vœu relatif aux urgences**

#### **Sur interpellation d'un autre conseil municipal, le présent thème est soumis à l'avis du conseil.**

Les fermetures répétées des services d'urgence hospitalière durant l'été 2021 ont mis à mal l'égalité d'accès aux soins de la population Sarthoise. Les fermetures de nuit ou pour des journées entières sont de plus en plus nombreuses.

Les élus municipaux, dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022, souhaitent interpellier le ministre de la Santé et tous les parlementaires, afin que les moyens nécessaires au maintien des services d'urgence et services de santé de proximité soient effectivement mobilisés.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'émettre le vœu pour un fonctionnement pérenne des urgences dans notre département.

### **b) Vœu relatif à la loi RIST**

#### **Sur interpellation de l'Association des Maires de France, le présent thème et projet de délibération sont soumis à l'avis du conseil.**

#### **Pour une application de la loi RIST adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité.**

« L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID-19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissement, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues. »

#### **Après en avoir débattu et délibéré, il est proposé au conseil la délibération suivante :**

#### **« le Conseil municipal souhaite interpellier :**

- Le Premier Ministre ;
- Le ministre de la Santé ;
- L'ensemble des parlementaires

Afin :

- De dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;
- De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés. »

**Abstention : 11**

**Contre : 1**

**Pour : 2**

*Des élus indiquent ne pas posséder le niveau de connaissance et de maîtrise du sujet suffisant pour s'exprimer sur ce thème de portée nationale.*

## **6. Association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées »**

Lors du conseil du 28 avril 2021, à la majorité, les élus municipaux n'ont pas souhaité donner suite à la demande d'adhésion à une nouvelle association de soutien aux sinistrés de maisons fissurées : absence de proposition de statuts, impossibilité de délibérer pour une adhésion en l'état.

Deux comptes-rendus de réunion de l'association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées » (13 septembre et 25 octobre 2021) ont été transmis à toutes les communes sarthoises.

Des statuts ont été transmis le 13 octobre 2021. Le montant de la cotisation annuelle serait de 130 €.

L'avis du conseil est sollicité sur l'opportunité d'adhérer à cette association. Le cas échéant, il faudra un référent disponible pour se rendre aux réunions de l'association et relayer l'action sur le territoire.

**Après en avoir débattu et délibéré, il est proposé au conseil la délibération suivante :**

- D'adhérer à l'association des Communes Sarthoises « Maisons Fissurées »,
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Abstention : 1**

**Contre : 13**

**Délibération non adoptée**

## **7. Fermages - montants à adopter**

- La commune est propriétaire de terrains qu'elle loue à des exploitants (en réalité les terrains sont des propriétés du CCAS, qui a été dissout et dont les biens reviennent à la commune).
- Chaque année, un arrêté ministériel définit les évolutions de tarif pour ces locations. Le tarif est ainsi habituellement voté en février de l'année n, pour la facturation de l'année n-1.
- Suite au décalage initié en 2020 (pour 2019), il convient donc de fixer le montant des fermages pour les années 2020 et 2021.

## Fermages et vente d'herbe 2020 et 2021

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2020 qui établit :

- L'indice national des fermages pour 2020 à 105,33 ;
- Que la variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2019 est de 0,55 %.

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 qui établit :

- L'indice national des fermages pour 2021 à 106,48 ;
- Que la variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de 1,09 %.

Vu la délibération du 10 décembre 2020 fixant le montant des fermages et vente d'herbe au titre de l'année 2019 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- l'application des tarifs suivants au titre des années 2020 et 2021 :

Située	Parcelle		Bénéficiaire <i>Vente d'herbe</i>	Montant		
	Section / n°	Surface		2019	2020 (+0,55%)	2021 (+1,09%)
St-Chéron	C 371	34a90ca	Franck Gourdin	81,09 €	81,54 €	82,43 €
	C 992	56a31ca		176,52 €	177,49 €	179,43 €
	C 528	1ha11a20ca				

Située	Parcelle		Bénéficiaire <i>Fermage</i>	Montant					
	Section / n°	Surface		2019		2020		2021	
				location	impôt	location (+0,55%)	impôt	location (+1,09%)	impôt
Champ de la moisse	C 368	73a20ca	Michel Chausson	131,56 €	2,18 €	132,28 €	2,18 €	133,72 €	2,18 €
Le châtelet	C 1096	60a44ca	Rémy François	123,17 €	1,80 €	123,85 €	1,80 €	125,20 €	1,80 €
La courvarain	A 247	47a30ca		291,35 €	4,28 €	292,95 €	4,28 €	296,14 €	4,28 €
Sous vore	A 248	96a20c		257,35 €	3,76 €	258,77 €	3,76 €	261,59 €	3,76 €
La champ perroux	A 327	1ha26a35ca							

## 8. Transfert de parcelles CCAS

Les parcelles suivantes appartenait au CCAS, et sont revenues de fait à la commune depuis sa dissolution.

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS		C 371	34a90ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	St-Chéron	C 992	56a31ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS		C 528	1ha11a20ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	Champ de la moisse	C 368	73a20ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MEZIERES S	Le châtelet	C 1096	60a44ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	La courvarain	A 247	47a30ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	Sous vore	A 248	96a20c
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	La champ perroux	A 327	1ha26a35ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	Le grand pré	C 273	52a01ca
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE MEZIERES CCAS	Le pré de Saint-Chéron	C 372	54a11ca
BUREAU D'AIDE SOCIALE DE MEZIERES SOUS LAVARDIN	Che du clos de la poule	A 326	8a54ca
BUREAU D'AIDE SOCIALE DE MEZIERES SOUS LAVARDIN	Les prés Jouannis	B 202	47a70ca

Aucun changement de propriété n'a été effectué. Les impôts sont payés par la commune et les fermages également gérés par la commune.

Aucun acte de propriété n'a été jusqu'ici retrouvé à la mairie, ces données proviennent de la direction des finances publiques.

Afin de procéder au transfert, il est possible d'effectuer un acte administratif ou un acte notarié.

Afin d'assurer la validité juridique des actes administratifs, l'ATESART a été consultée pour leur déléguer cette tâche.

Dans le cas présent, il faudrait compter 3 actes de transfert.

Le coût de rédaction d'un acte par l'ATESART s'élève à 663,00 € TTC auquel il conviendra de rajouter les frais du Service de Publicité Foncière :

- À minima, pour les demandes de renseignements : 12 parcelles x 12 € = 144,00 €
- À minima, pour les copies d'actes : 12 parcelles x 15 € = 180,00 €

Soit un total de 2 313 €.

L'avis du conseil est sollicité sur l'opportunité d'effectuer ce transfert (sachant que la situation actuelle constitue une non-conformité) et, le cas échéant, sur le mode de transfert (acte notarié ou administratif, délégation à l'ATESART).

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De procéder au transfert de titres de propriété des parcelles désignées ci-avant, du CCAS vers la commune de Mézières-sous-Lavardin ;
- De missionner la SPL ATESART pour l'exécution de ce transfert ;
- D'autoriser le maire à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

## 9. Questions diverses

- **Procédure d'abandon :** pour la parcelle OD 336 route du Mans, l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique et cessibilité est paru. Il est affiché devant la mairie et en ligne sur le site internet. Les échéances relatives à la poursuite de la procédure (la phase d'expropriation) sont exposées au conseil.

- **Inscription au CTEau** : le projet d'étude relative aux inondations impactant le bourg de Mézières est inscrit au programme CTEau. Le conseil communautaire, maître d'ouvrage puisque détenant la compétence GEMAPI, a validé cette inscription. Deux abstentions lors de ce vote sont à remarquer. Il ne s'agit que de l'inscription (demande). Il faudra encore une acceptation dans le programme, et donc l'acceptation des subventions ; la diffusion d'un appel d'offre par la 4CPS (nouveau vote) ; le choix d'un candidat ayant répondu à l'offre (nouveau vote) ; etc. Entre temps, la délégation de la compétence GEMAPI de la 4CPS vers le nouveau syndicat de bassin pourrait intervenir, en juin 2022.
- **Ouverture commerce** : suite aux derniers échanges entre « 1000 cafés » et la gérante, l'ouverture interviendra le 30 novembre. Une soirée « inaugurale » est programmée le vendredi 3 décembre à partir de 18h30. Le retard d'un mois constaté par rapport au calendrier initial n'est pas lié à l'action communale mais aux délais de constitution de l'entreprise et de commande/livraison des matériels incombant à la gérance (réfrigérateurs, mobilier, fourneau, etc.).
- **Atelier de Noël** : le 13 novembre a eu lieu le 1<sup>er</sup> atelier « décorations de Noël », séance de bricolage pour les petits et grands afin de décorer la commune. Les retours des habitants et élus participants sont positifs. La seconde séance se tiendra le 27 novembre. Le goûter sera de nouveau pris en charge et organisé par la commune (commerce pas encore ouvert).
- **Action envers les aînés** : l'organisation d'un repas pour les habitants de plus de 70 ans, tel qu'il a pu exister avant la crise sanitaire, ne paraît pas cohérent avec le contexte de plus en plus défavorable. Il apparaît judicieux d'attendre encore pour ce type de manifestation. En revanche la distribution de chocolats, accompagnée par des enfants, est retenue.

Date prochain conseil (à priori) : 1<sup>er</sup> décembre 2021, à 20h.

Fin du conseil à 22h30.

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault  
Secrétaire de séance

M. Anthony Bolival

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénolé Legagneux

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Elisabeth Giordano